

## Couvre-feu décrété dans trois départements de Bourgogne-Franche-Comté : « La Région plus que jamais aux côtés des secteurs économiques impactés par la crise »

Le Premier ministre, a décrété, hier soir, le durcissement des règles sanitaires et l'instauration d'un couvre-feu dans 54 départements ainsi qu'en Polynésie. Trois départements de notre région, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et le Jura, sont concernés.

*« Si cette mesure n'est en rien une surprise au regard des chiffres qui, chaque jour, précisent l'arrivée d'une seconde vague, elle risque de fragiliser encore un peu plus un tissu économique déjà largement affaibli par la crise sanitaire »,* indique la Présidente de Région, Marie-Guite Dufay.

*« Vigilante depuis le mois d'avril et l'engagement de 100 millions d'euros de mesures d'urgence, la Région Bourgogne-Franche-Comté sera plus que jamais aux côtés des secteurs économiques impactés par la crise alors que de nouvelles mesures restrictives risquent de s'étendre à l'ensemble des territoires. Déjà engagée dans un plan d'accélération de l'investissement régional, la Bourgogne-Franche-Comté reste attentive, avec les services de l'Etat, à la situation des acteurs de l'économie locale, et notamment les bars, restaurants et établissements culturels et événementiels »,* précise encore Marie-Guite Dufay.

Cette vigilance concerne particulièrement les TPE, en première ligne des mesures de couvre-feu, et s'exerce dans le cadre d'un partenariat resserré entre la Région, les intercommunalités, et les agglomérations qui a déjà permis la création d'un Fonds spécifique de secours.

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie -marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr- tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08